

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 05 AVRIL 2019**

Etaients présents : Mme Joëlle LEVAVASSEUR, Mr Michel HOUSSIN, Mr Jean-Pierre DELAUNEY, Mme Sandrine LECLÈRE, Mr Francis LEVAVASSEUR, Mr Christian VILDEY, Mr Bertrand SAUVAGE, Mr Joël BEUVE, Mme Catherine HAMEL, Mr Jérôme LENOËL, Mme Roselyne CHAMPVALONT, Mme Martine BERTAUX, Mme Clémence VAUBERT, Mme Sylvie LEMOIGNE, Mr Rémy VILDEY.

**Del n°01 – 05/04/2019 – APPROBATION DES COMPTES GESTION 2018 par M MADON, Receveur.**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de la commune et de ses budgets annexes, l'assainissement, le photovoltaïque et le lotissement le Plant Martin de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Considérant l'assemblée :**

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que les comptes de gestion de la commune et ses budgets annexes, le service assainissement, le photovoltaïque et le lotissement le Plant Martin, dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Del n°02 – 05/04/2019 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Madame Joëlle LEVAVASSEUR, maire, est sorti et n'a pas participé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le compte administratif présenté par Michel HOUSSIN, adjoint, dressé par Joëlle LEVAVASSEUR, Maire

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	154 357,67			182 897,18	154 357,67	182 897,18
Résultats affectés		92 185,67				92 185,67
Opérations de l'exercice	419 113,24	260 559,35	343 694,85	478 364,02	762 808,09	738 923,37
	573 470,91	352 745,02	343 694,85	661 261,20	917 165,76	1 014 006,22
Résultats de clôture	-220 725,89			317 566,35		96 840,46
Restes à réaliser	35 441,00	145 822,00			35 441,00	145 822,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	608 911,91	498 567,02	343 694,85	661 261,20	952 606,76	1 159 828,22
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	110 344,89			317 566,35		207 221,46

--	--	--	--	--	--	--

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés		6 753,33				6 753,33
Résultats affectés		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	34 355,17	35 276,82	43 543,11	43 543,91	77 898,28	78 820,73
	34 355,17	42 030,15	43 543,11	43 543,91	77 898,28	85 574,06
Résultats de clôture		7 674,98		0,80		7 675,78
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	34 355,17	42 030,15	43 543,11	43 543,91	77 898,28	85 574,06
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		7 674,98		0,80		7 675,78

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>BUDGET ANNEXE : PHOTOVOLTAÏQUES</b>						
Résultats reportés		1 271,72		4 689,28		5 961,00
Résultats affectés		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	1 366,66	2 002,52	3 052,67	4 422,53	4 419,33	6 425,05
	1 366,66	3 274,24	3 052,67	9 111,81	4 419,33	12 386,05
Résultats de clôture		1 907,58		6 059,14		7 966,72
Restes à réaliser	0,00	0,00				0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 366,66	3 274,24	3 052,67	9 111,81	4 419,33	12 386,05
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		1 907,58		6 059,14		7 966,72

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN</b>						
Résultats reportés	1 367,98				1 367,98	
Résultats affectés		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	2 032,00	0,00	2 032,00	0,00
	1 367,98	0,00	2 032,00	0,00	3 399,98	0,00
Résultats de clôture	- 1 367,98				- 3 399,98	
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	1 367,98	0,00	2 032,00	0,00	3 399,98	0,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	1 367,98		2 032,00		3 399,98	

**Del n° 03 – 05/04/2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018-  
BUDGET COMMUNAL**

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2018.

**Ces résultats font apparaître**

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de	134 669,17 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit de	66 368,22 €

**A la clôture de l'exercice 2018**

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	317 566,35 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit cumulé de	220 725,89 €

**Les restes à réaliser**

⇒ Dépenses :	35 441,00 €
⇒ Recettes :	145 822,00 €
Soit un excédent de	110 381,00 €

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement :	R compte 1068	110 344,89 €
⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement :	R compte 002	207 221,46 €
⇒ Reprise du déficit d'investissement :	D compte 001	220 725,89 €

Entendu l'exposé de Mme le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2018.

**Del n°04 – 05/04/2019 - BUDGET PRIMITIF 2019 : COMMUNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement :</b>	677 388,00 €
<b>Section d'investissement :</b>	416 645,00 €

**Del n°05 – 05/04/2019 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET CCAS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**FIXE** la subvention de fonctionnement versé au CCAS pour l'année 2019 d'un montant de 2 248 €.

**Del n°06 – 05/04/2019 - Objet : TAUX D'IMPOSITIONS 2019**

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal

**DECIDE** de voter les taux d'imposition à savoir :

Taxe d'habitation :	5,68 %
Taxe foncière (bâti) :	9,64 %
Taxe foncière (non bâti) :	22,73 %

**Del n° 07 – 05/04/2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2018.

**Ces résultats font apparaître**

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de	0,80 €
⇒ Dans la section d'investissement, un excédent de	921,65 €

**A la clôture de l'exercice 2018**

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	0,80 €
⇒ Dans la section d'investissement, un excédent cumulé de	7 674,98 €

**Les restes à réaliser**

⇒ Dépenses :	0,00 €
⇒ Recettes :	0,00 €
Soit un excédent de	0,00 €

Madame le Maire propose l'affectation de résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement :	compte 1068	0,00 €
⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement :	R compte 002	0,80 €
⇒ Reprise de l'excédent d'investissement :	R compte 001	7 674,98 €

**Entendu l'exposé de Mme le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2018.

**Del n°08 – 05/04/2019 - BUDGET PRIMITIF 2019 : ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

**Section de fonctionnement :** 53 741,00 €

**Section d'investissement :** 43 148,00 €

**Del n°09 – 05/04/2019 - SUBVENTION D'EQUILIBRE AFFERENTE AU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le versement de la subvention d'équilibre du budget de la commune au budget assainissement pour permettre l'équilibre de celui-ci.

**Del n°10 – 05/04/2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018- BUDGET PHOTOVOLTAÏQUES**

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2018.

**Ces résultats font apparaître**

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 1 369,86 €

⇒ Dans la section d'investissement, un excédent de 635,86 €

**A la clôture de l'exercice 2018**

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 6 059,14 €

⇒ Dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 1 907,58 €

**Les restes à réaliser**

⇒ Recettes : 0,00 €

⇒ Dépenses : 0,00 €

Soit un résultat de 0,00 €

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : R compte 1068 0,00 €

⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement : R compte 002 6 059,14 €

⇒ Reprise de l'excédent d'investissement : R compte 001 1 907,58 €

Entendu l'exposé de Mme le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2018.

**Del n°11 – 05/04/2019 - BUDGET PRIMITIF 2019 : PHOTOVOLTAÏQUES**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

**Section de fonctionnement :** 10 236,00 €

**Section d'investissement :** 3 910,00 €

**Del n°12 – 05/04/2019 - SUBVENTION D'EQUILIBRE AFFERENTE AU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le versement de la subvention d'équilibre du budget de la commune au budget photovoltaïques pour permettre l'équilibre de celui-ci.

**Del n°13 – 05/04/2019 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018- BUDGET LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN**

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2018.

**Ces résultats font apparaître**

⇒ Dans la section de fonctionnement, un déficit de 2 032,00 €

⇒ Dans la section d'investissement, un résultat de 0,00 €

**A la clôture de l'exercice 2018**

⇒ Dans la section de fonctionnement, un déficit cumulé de 2 032,00 €

⇒ Dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 1 367,98 €

**Les restes à réaliser**

⇒ Recettes : 0,00 €

⇒ Dépenses : 0,00 €

Soit un résultat de 0,00 €

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement :	R compte 1068	0,00 €
⇒ Résultat de fonctionnement :	D compte 002	2 032,00 €
⇒ Résultat d'investissement :	D compte 0011	367,98 €

Entendu l'exposé de Mme le Maire, et en ayant délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2018.

**Del n°14 – 05/04/2019 - BUDGET PRIMITIF 2019 : LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement :</b>	97 474,00 €
<b>Section d'investissement :</b>	48 400,00 €

**Del n°15 – 05/04/2019 - SUBVENTION D'EQUILIBRE AFFERENTE AU BUDGET LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le versement de la subvention d'équilibre du budget de la commune au budget lotissement le Plant Martin pour permettre l'équilibre de celui-ci.

**Del n°16 – 05/04/2019 – MAINTENANCE RESEAUX ASSAINISSEMENT – GROUPEMENT DE COMMANDE**

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat de maintenance du réseau assainissement communal est arrivé à échéance.

Elle propose un groupement de commande avec les communes de Marchésieux et Feugères.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Mme le Maire à lancer l'appel d'offres pour la maintenance des réseaux d'assainissement,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer avec les communes de Marchésieux et Feugères une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation des marchés de maintenance,

**DESIGNE** Mme Joëlle LEVAVASSEUR comme représentant de la commune de Saint-Martin-d'Aubigny au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Del n°17 – 05/04/2019 – REHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION EXTENSION D'UN LOGEMENT LOCATIF A AMELIORER – CREATION D'UN ESPACE SENIORS PARTAGE – Attribution marché maîtrise d'oeuvre**

Vu la délibération n°5 du 27 février 2019 validant le projet d'extension de la maison du bourg en utilisant partiellement la maison achetée à Mme Lydia LESAULNIER et autorisant Mme le Maire à consulter des architectes pour une maîtrise d'oeuvre concernant la réhabilitation de la maison située 16 village de l'Eglise,

Vu la consultation concernant le marché accord cadre de maîtrise d'oeuvre selon l'article 78 et 90 du décret n°2015-360 du 25 mars 2016 – marché passé selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables 8° de l'article 30 du décret du 25 mars 2016,

Vu l'ouverture des plis,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer le marché, selon les critères déterminés dans la consultation, à M WATRIN Stéphane, architecte à CATTEVILLE, pour :

- Un montant de 2 460,00 € HT soit 2 952,00 € TTC pour la mission diagnostic,
- Un taux de rémunération de 9,25 % du montant des travaux si les travaux sont de moins de 100 000 € HT,
- Un taux de rémunération de 8,95 % du montant des travaux si les travaux sont entre 100 001 € HT et 180 000 € HT.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché cité ci-dessus ainsi que tout avenant s'y rapportant.